



SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE
PARIS



PRIX DE LA JEUNE CREATION AU SALON D'AUTOMNE

Salon d'Automne 2018, du 25 au 28 octobre 2018
Avenue des Champs-Élysées, Paris

Journée de vernissage le mercredi 24 octobre 2018
Présentation presse 14 h – VIP 15h – Grand Public 18 h

PRÉAMBULE :

Le Salon d'Automne, rencontre artistique internationale qui se déroule chaque année depuis 1903, au cœur de la capitale, a une double vocation : promouvoir les artistes d'aujourd'hui, de tout âge et de toute nationalité, tous mediums confondus. Il réunit chaque année plus de 900 artistes - originaires des 5 continents - autour de la peinture, de la photographie, gravure, sculpture, dessin, architecture, art digital, livres d'artistes, art environnemental... Le Salon d'Automne fédère ainsi, depuis plus de cent ans, artistes et professionnels du milieu de la culture mettant en avant la diversité des arts et la richesse de ses modes d'expression.

PRÉSENTATION :

Le Salon d'Automne et la Mairie du 8^e, partenaires depuis de nombreuses années, se tournent ensemble vers les jeunes créateurs en soutenant les élèves diplômés des écoles d'art, via la création du « Prix de la Jeune Création ». Ils proposent aux écoles d'art de soumettre les candidatures de leurs meilleurs jeunes diplômés de l'année, ou étudiants en dernière année d'études, à l'attention du jury du Salon d'Automne. L'occasion pour les artistes sélectionnés de présenter, sans participation aux frais d'inscription et d'accrochage, l'œuvre de leur choix* durant les cinq jours du Salon d'Automne, d'être au contact des professionnels du monde de l'art et du public, de bénéficier de la visibilité du Salon à travers ses supports et actions de communication, ou encore d'être présents dans le catalogue d'exposition.

Les mediums proposés seront identiques à ceux proposés dans l'appel à candidature actuellement en ligne sur le site www.salon-automne.com



SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE
PARIS



NATURE DE L'INVITATION :

4 emplacements muraux sont à pourvoir à destination de 4 candidats.
Les œuvres ne devront pas dépasser 2 mètres de large par 2,50 mètres de haut.
L'expression doit être libre et originale.
La créativité de l'auteur est un facteur déterminant.
Les œuvres proposées seront soumises au jury du Salon d'Automne, qui aura lieu au cours du mois de mai 2018. Celui-ci sera souverain et n'aura pas à justifier ses choix. Les œuvres choisies seront expressément celles qui devront être exposées. La présentation devra être soignée. (Voir notices d'inscription sur le site www.salon-automne.com).

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Les candidats doivent se faire connaître auprès du secrétariat du Salon d'Automne à l'adresse info@salon-automne.com afin d'obtenir un dossier spécial d'inscription.

Les dossiers complets de candidature doivent parvenir au plus tard le 15 avril 2018

Avec la mention « Candidature au titre des jeunes créateurs invités »

Renseignements téléphoniques auprès d'Annie Chollet ou Paul Guoi +33 1 43 59 46 07

ENGAGEMENTS DES PARTIES :

Le Salon d'Automne s'engage à :

- mettre à l'honneur de sa communication les 4 artistes invités lors du Salon du 25 au 28 octobre 2018.
- fournir 10 invitations au vernissage du mercredi 24 octobre 2018 à chacun des lauréats et des entrées gratuites pour la durée du Salon aux étudiants et enseignants de l'école.
- offrir un exemplaire du catalogue à chacun des lauréats choisis par le jury ainsi qu'un exemplaire à l'école dont ils sont issus.
- Le Salon d'Automne proposera gracieusement, aux écoles d'art qui auront émis le désir de participer activement à cette promotion auprès de leurs élèves, une conférence d'une heure environ, sur le sujet de l'histoire du Salon d'Automne de 1903 à nos jours. (dates à programmer)



SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE
PARIS



Un jury constitué par la Mairie du 8^{ème} arrondissement décernera à un des lauréats le « **Prix de la Jeune Création** » parmi les 4 artistes sélectionnés à exposer, qui sera remis en main propre par le Maire, Madame Jeanne d'HAUTESERRE.

Celui-ci bénéficiera d'une exposition individuelle d'une durée d'une semaine, au cours de l'année 2019, dans la salle d'exposition de la mairie du 8^{ème} arrondissement, située 3 rue de Lisbonne à Paris (dates et modalités de l'exposition à définir).

La Mairie du 8^{ème} arrondissement s'engage à :

- remettre le prix au lauréat choisi le jour du vernissage du Salon d'Automne, le mercredi 24 octobre 2018.
- organiser en 2019 (dates à définir) une exposition solo d'une semaine dans la galerie de prestige dédiée aux expositions de la Mairie, située 3, rue de Lisbonne 75008 Paris.
- mettre l'accent sur l'exposition de ce lauréat et à en faire la promotion dans sa propre communication, selon les moyens qui lui sont propres, sans contrepartie, ni participation financière de l'exposant.

L'école dont est issu l'élève lauréat s'engage à :

- proposer des dossiers d'étudiants présélectionnés par l'école.
- communiquer sur l'invitation à soumettre sa candidature pour l'exposition au Salon d'Automne auprès des étudiants concernés.
- à faire la promotion de l'exposition du lauréat, et éventuellement du prix obtenu par le lauréat, sur son site internet, intranet et ses réseaux sociaux à l'aide d'éléments qui lui seront fournis ultérieurement.
- distribuer les invitations gratuites qui lui seront remises, pour la durée du Salon aux étudiants.

Les candidats sélectionnés s'engagent à :

- prendre connaissance et respecter les prérogatives indiquées dans les différentes notices de candidature ainsi que le règlement intérieur du Salon d'Automne.
- déposer et retirer l'œuvre, comme indiqué dans les conditions qui leur seront transmises après le jury
- être présents le jour du vernissage le mercredi 24 octobre 2018, lors de la remise du « **Prix de la Jeune Création** » (horaire à préciser)
- collaborer en bon terme et respecter les conditions d'exposition proposées par la Mairie du 8^{ème} arrondissement, selon les normes de sécurité et les us et coutumes de celle-ci, lors de l'exposition solo en 2019.



SOCIÉTÉ DU SALON D'AUTOMNE
PARIS



LE SALON D'AUTOMNE EN CHIFFRES :

Le Salon d'Automne est une association d'artistes, à but non lucratif (loi 1901) reconnue d'utilité publique et soutenue par le Ministère de la Culture.

En 2017, ce sont 30 000 visiteurs en cinq jours qui ont visité le Salon, dont de nombreux professionnels de l'art : galeristes, collectionneurs, amateurs d'art, 20 délégations diplomatiques étrangères et les membres officiels des instances artistiques françaises.

Le Salon invite à la découverte et à la rencontre de 900 artistes originaires de 45 pays différents. Une sélection d'artistes du Salon ont été également conviés à exposer à Chypre en décembre 2017, dans le cadre de la manifestation « Pafos Capitale Européenne de la Culture 2017 », d'autres seront invités à exposer, comme chaque année en été, au Japon, au National Art Center de Tokyo. Le Salon d'Automne, c'est aussi des rencontres et des découvertes autour de conférences, défilés de mode, concerts, projections... qui ponctuent les cinq jours du Salon et font intervenir des personnalités reconnues du monde culturel.

Enfin, le Salon d'Automne bénéficie d'une visibilité auprès des médias et du public, via : une campagne de communication et de relations presse, un réseau d'affichage dans toute la capitale, et l'achat d'espaces publicitaires off et online.

Sylvie KOEHLIN
Présidente du Conseil d'Administration

* Chaque étudiant sélectionné bénéficiera d'un emplacement mural gratuit de 2 mètres de long sur 2,50 de haut, d'une valeur initiale de 350 € par candidat.